

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 MAI 2016 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, ELHORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël), SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : ELHORFI Sihame

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Madame Denise TRUCHET et présente à sa famille les condoléance du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte rendu des séances des 5 et 20 avril 2016,
- **PREND NOTE** des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée en date du 12 avril 2014,

MARCHE PUBLIC RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR EXTERIEUR A PROXIMITE DU POSTE DE SECOURS

MAPA de 388 541.62 €/HT attribué à :

- Lot n° 1 - Fondations spéciales
  - o Entreprise ELTS pour un montant de 71 200.00 €/HT
- Lot n° 2 -Terrassement, VRD, GO
  - o Entreprise LACROIX pour un montant de 73 041.62 €/HT
- Lot n° 3 - Structure du pylône
  - o Entreprise AMALGAME pour un montant de 158 869.00 €/HT
- Lot n° 4 – Electricité
  - o Entreprise DOMPNIER pour un montant de 5 431.01 €HT
- Lot n° 5 – Ascenseur
  - o Société KONE pour un montant de 80 000.00 €/HT
- **FIXE** comme suit les tarifs du cinéma à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

<b>Tarif normal</b>	<b>8.00 €</b>
<b>Tarif réduit n° 1</b> – Applicable aux enfants de moins de 12 ans, aux personnes à mobilité réduite et aux familles composées au minimum de 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans)	<b>6.00 €</b>
<b>Tarif réduit n° 2</b> – Séance spéciale	<b>5.00 €</b>
<b>Tarif abonnement adulte</b> – Carte de 10 entrées	<b>62.00 €</b>
<b>Tarif abonnement enfant – 12 ans</b> – Carte de 10 entrées	<b>42.00 €</b>
<b>Location lunettes 3D</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Passe Partout adulte</b>	<b>6.00 €</b>
<b>Passe Partout enfant</b>	<b>5.00 €</b>

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/042 du 5 avril 2016,

- **FIXE** les tarifs des entrées à la piscine/espace détente, au cinéma et à la patinoire avec les cartes « Passe Partout » comme suit :

PISCINE	Entrée à
- Pass Partout Adulte	4.00 €
- Pass Partout Enfant	2.00 €
ESPACE DETENTE	
- Pass Partout Adulte	7.00 €
CINEMA	
- Pass Partout Adulte	6.00 €
- Pass Partout Enfant	5.00 €
PATINOIRE	
- Pass Partout Adulte	1.00 €
- Pass Partout Enfant	1.00 €

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/044 du 5 avril 2016,

- **DECIDE** de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat pour l'opération « Pass Partout » pour l'accès pendant la saison estivale 2016 à la piscine et l'espace détente, au cinéma et à la patinoire, **VALIDE** les conditions financières de reversement soit 1.00 € l'unité et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE** de signer avec l'office de tourisme du Corbier une convention de mise à disposition de la patinoire, une matinée par semaine, pendant la saison estivale 2016, **FIXE** le montant de la redevance à 200.00 euros pour la saison estivale 2016 et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE** de signer avec l'office de tourisme une convention de mise à disposition du city stade, pour la saison estivale 2016, **FIXE** le montant de la redevance à 100.00 euros pour la saison et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE** de signer avec l'office de tourisme une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment de la patinoire, pour une durée de deux mois à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016, **FIXE** le montant de la redevance à 100.00 euros et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 relative aux révisions de crédits au budget du cinéma pour un montant de 4 900.00 € en fonctionnement,
- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 5 avril 2016.
- **ACCEPTE** d'accompagner le SIVAV, compétent en matière de randonnée, dans la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement par le Département,
- **SURSEOIT** à statuer sur la vente d'une partie de la parcelle n° 260 section C dans l'attente de renseignements complémentaires du service des domaines,

- **APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan tel qu'arrêté par le préfet de la Savoie le 2 mai 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **SURSEOIT** à statuer sur la demande de la SATVAC relative à l'agrandissement du bâtiment situé au départ du télésiège Sybelle Express, notamment l'autorisation de construire en limite de propriété et le droit de vue sur propriété,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

